

# Rapport d'activité

# 2019



**Syndicat du Bassin de l'Ouche**

40, avenue du Drapeau  
21000 DIJON  
[www.ouche.fr](http://www.ouche.fr)

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



Photos page de garde :

- Ruisseau de l'Eclin, affluent du Chamban, à sec en septembre 2019
- Embâcle à Varanges suite à la tempête, août 2019

# SOMMAIRE

<b>LA GOUVERNANCE .....</b>	<b>7</b>
<b>TEMPS DE COMMUNICATION .....</b>	<b>10</b>
La visite de bassin .....	10
La lettre « Au fil de l'Ouche ».....	10
<b>LES ACTIONS .....</b>	<b>11</b>
L'entretien de la végétation .....	11
Les travaux urgents .....	12
Restauration d'un espace de liberté à Varanges .....	13
Reconnexion d'un ancien méandre à Tart-le-Bas.....	14
Restauration physique des anciennes zones de remous à Gisse-sur-Ouche et Velars-sur-Ouche .....	15
Plantations de ripisylve sur la Geline à Tart-le-Bas en amont de la RD.....	16
Station hydrométrique d'Oucherotte .....	17
<b>LA CLE DE L'OUCHE.....</b>	<b>18</b>
Les avis de la CLE.....	18
Le tableau de bord du SAGE .....	19
Les volumes prélevés / prélevables .....	20
Le bilan du contrat de Bassin 2012-2018.....	21
Contrat de travaux 2019-2020 .....	23
Mémo SAGE et Contrat de Bassin Ouche .....	24
<b>LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 .....</b>	<b>25</b>

## Abréviations :

CLE : Commission Locale de l'Eau

EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

EPCI à FP : Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre

GEMAPI : Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations

PLUi HD : plan local d'urbanisme intercommunal – habitat et déplacements

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

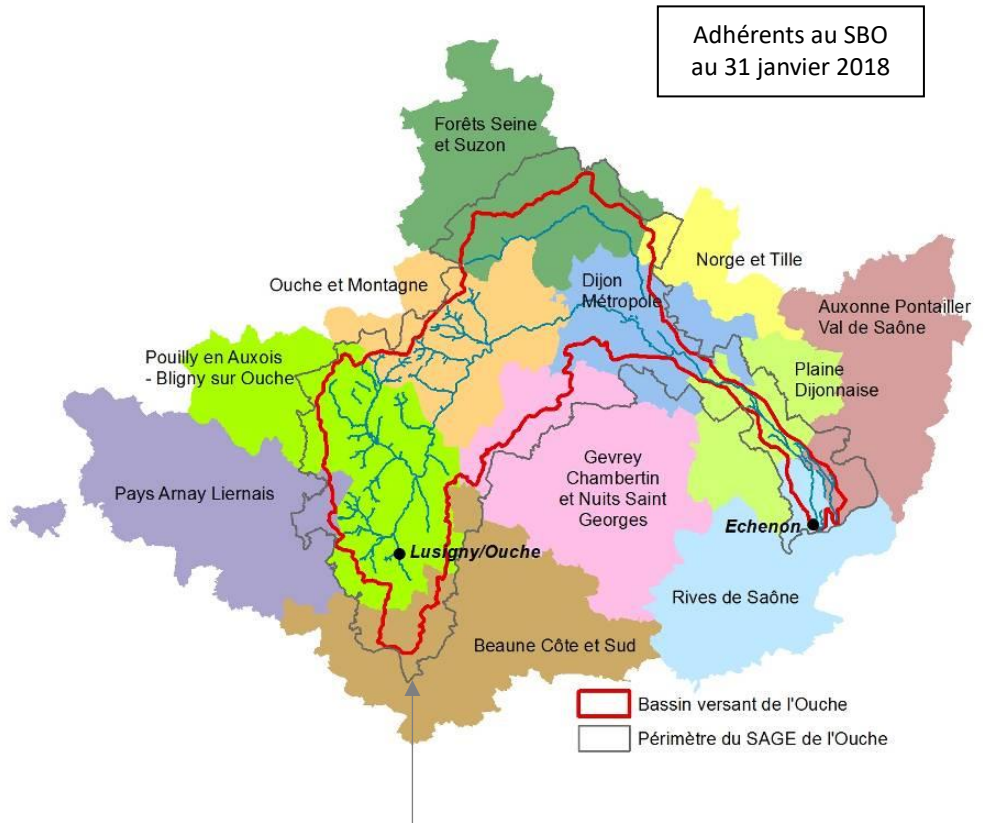
# Introduction

## Le SBO, Syndicat du Bassin de l'Ouche présente son rapport d'activité 2019

Le syndicat du bassin de l'Ouche est un syndicat mixte de bassin versant financé par ses adhérents (représentés ci-contre) qui lui ont transféré leur compétence de gestion des milieux aquatiques. Ainsi adhérent au syndicat 11 EPCI et 7 communes.

Le syndicat est présidé par Jean-Patrick MASSON.

Il est maître d'ouvrage des études et travaux de renaturation et d'entretien en rivière. Il est également chargé de l'animation de la **Commission Locale de l'Eau** qui porte les politiques de l'eau telles que le SAGE et le Contrat de Bassin Ouche à l'échelle de 127 communes.



La **Commission locale de l'eau** est composée des acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire. Elle a un rôle de « parlement local de l'eau » c'est-à-dire qu'elle donne des avis sur les dossiers d'autorisations / déclarations au titre de la loi sur l'eau et du SAGE, et elle suit la réalisation des actions prévues au contrat de bassin.

Le fonctionnement administratif et technique du SBO est assuré par trois personnes :  
Laure BEJOT – Directrice  
Pascal VIART – Animateur du SAGE et de la CLE de l'Ouche, et chargé des travaux d'entretien  
Lisa LARGERON – Animatrice du Contrat de Bassin

Le Président, Jean-Patrick MASSON

Rapport d'activité 2019  
sous la présidence de Jean-Patrick MASSON

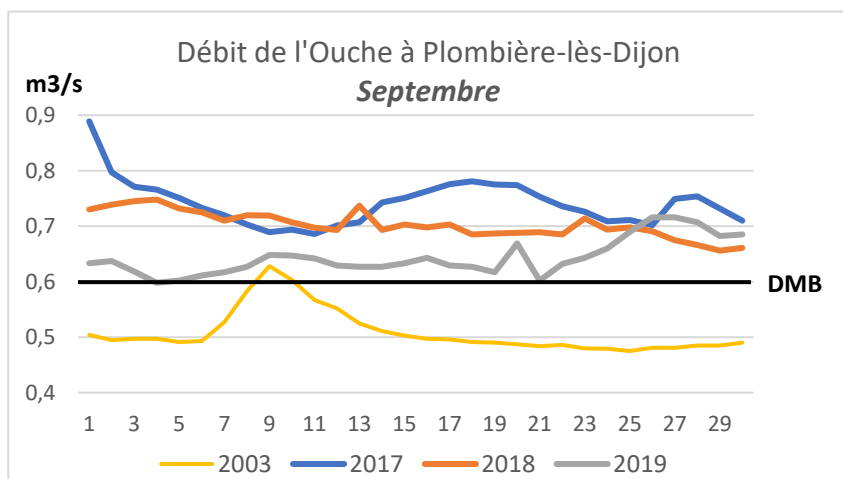
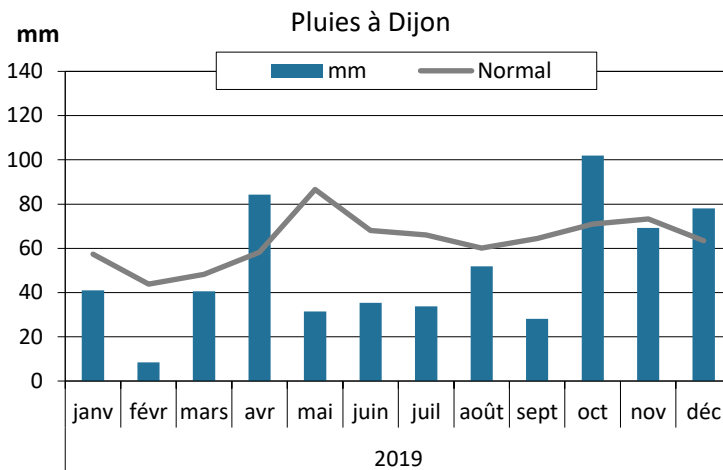


Bassin versant : 916 km<sup>2</sup>  
350 km de rivière  
Moyens humains : 3 agents  
Population représentée : 268 300 habitants

## Point climat

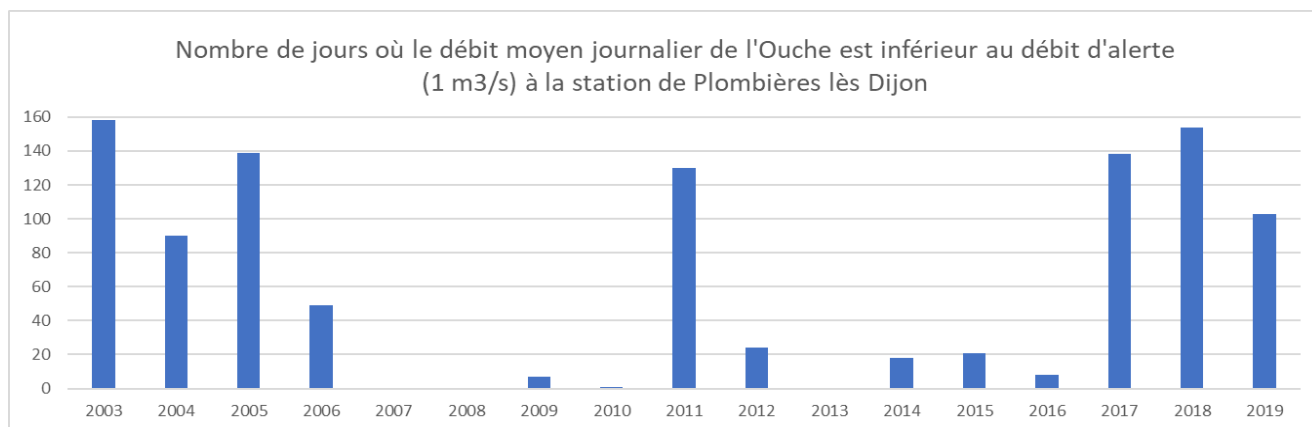
2019 a été marquée par un étiage particulièrement sévère en raison d'une pluviométrie déficitaire (603,7 mm contre une normale de 760,5 mm / entre 1981 et 2010) qui a conduit à l'observation des assècs des cours d'eau du bassin versant.

Station météorologique de Dijon	Pluies (mm) Normale = 760 mm
2003	515
2015	572
2016	835
2017	623
2018	791
2019	604



Sans atteindre le niveau d'étiage de 2003 qui était inférieur au débit minimum biologique (600 l/s), le niveau d'étiage de l'Ouche à Plombière-lès-Dijon en septembre 2019 s'est stabilisé à un niveau inférieur à 2017 et 2018.

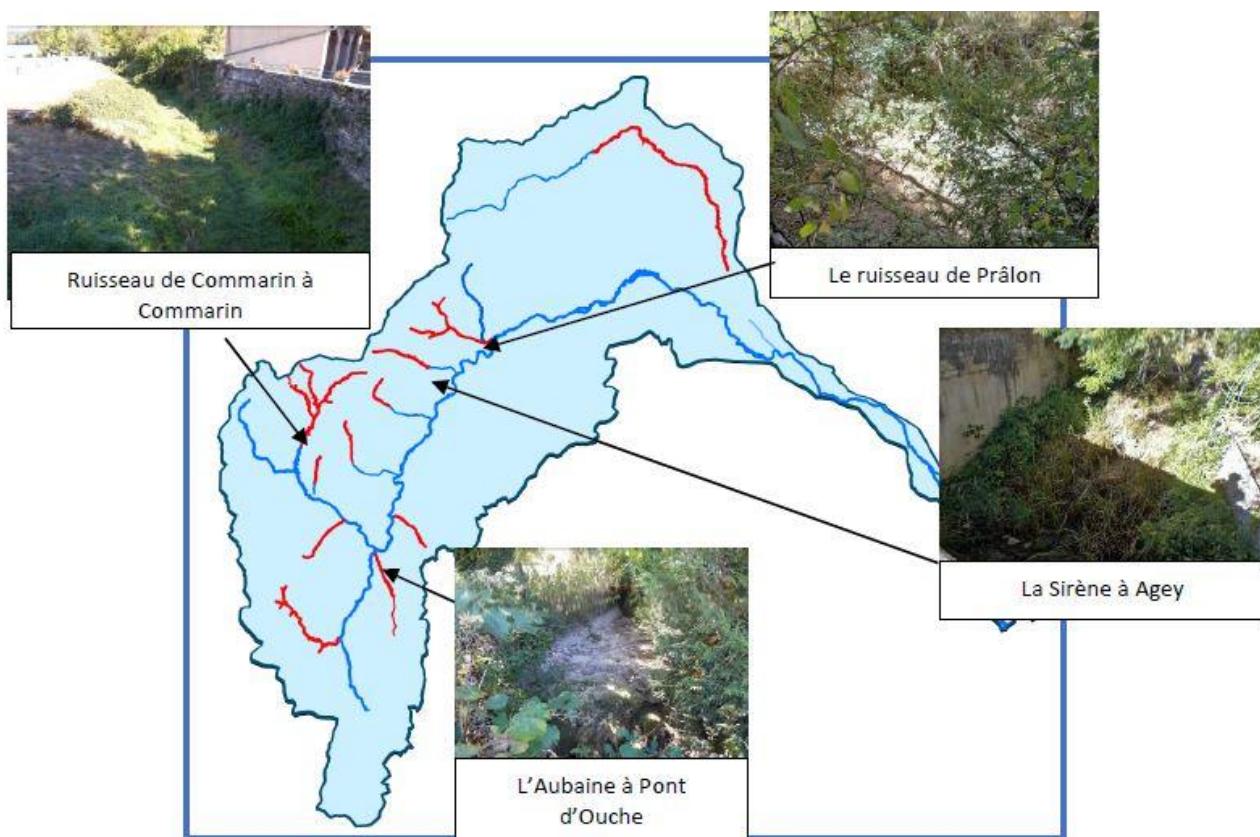
En été 2019, le débit de l'Ouche à Plombières a été inférieur au seuil d'alerte (1 m³/s) de début juillet à mi-octobre avec des pluies nettement inférieures à la normale de mai à septembre. Le nombre de jours concernés, 103 jours, est en baisse par rapport à 2017 et 2018 grâce aux précipitations du mois d'octobre qui ont permis de rétablir la situation.



→ Un débit inférieur en fin d'été 2019, mais un étiage plus court que 2017 et 2018.

Les constats ont permis de mesurer le soutien d'étiage du canal de Bourgogne sur la Vandenesse et l'Ouche en aval de Pont d'Ouche alors que les petits affluents se sont trouvés en grande partie à sec.

*Les affluents asséchés en septembre 2019*



Les arrêtés de restriction d'usage ont été pris sur l'Ouche amont et l'Ouche aval (seuils d'alerte) à partir du 26 juillet 2019. Sur l'Ouche amont la situation est restée en alerte tout l'été tandis que sur l'Ouche aval, la situation s'est aggravée en passant le seuil de crise dès le 2 août 2019.

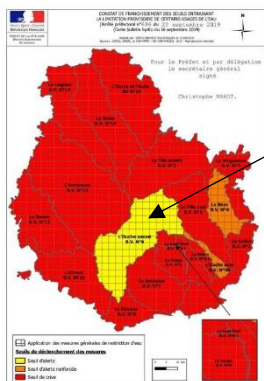
BV 9 : Ouche amont, Suzon et Vandenesse							
Année	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							

BV 9bis : Ouche aval (à partir de la confluence avec le Suzon)							
Année	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							

m <sup>3</sup> /s		Plombières	Trouhans
seuil	alerte	1	1,2
seuil	alerte renforcée	0,6	1
seuil	crise	0,5	0,9



L'Ouche amont, seul bassin de Côte d'or resté en alerte durant l'étiage 2019, a priori en raison du soutien d'étiage du canal de Bourgogne.

# La gouvernance

## Les conseils syndicaux

Le conseil syndical du SBO s'est réuni aux dates suivantes :

- le **6 février 2019** : débat d'orientations budgétaires 2019
- le **14 février 2019** : compte de gestion et compte administratifs 2018, budget primitif 2019
- le **8 juillet 2019** : signature du contrat de travaux 2019-2020, plan de financement des marchés d'études (Gissey/Ouche et Velars/Ouche, Varanges)
- le **18 décembre 2019** : débat d'orientations budgétaires 2020

## Le Bureau

Le Bureau du SBO s'est réuni :

- le 15 janvier 2019, notamment pour préparer le débat d'orientations budgétaires
- le 29 novembre 2019, sur la problématique des dépôts sauvages dans les anciens méandres de l'Ouche à Tart-le-Bas constituant un frein au projet de reconnexion latérale de l'Ouche à ses annexes alluviales.

## Activité de la commission géographique territoriale

La commission géographique territoriale a été installée le 9 avril 2019. La réunion a été l'occasion de présenter les projets en cours. Pour chaque projet, il a été proposé aux membres non élus d'intégrer le comité de pilotage correspondant :

- Restauration physique des anciennes zones de remous suite à abaissement des déversoirs de Gissey-sur-Ouche et Velars-sur-Ouche : Dominique DUROST et Reynald BEGIN
- Reconnexion des méandres à Tart-le-Bas : Dominique DUROST
- Restauration d'un espace de liberté à Varanges : Dominique DUROST

Seul le comité de pilotage de l'étude de Varanges s'est réuni en 2019.



## Le projet d'EPAGE Vouge – Tille – Ouche

Dès 2017, les EPCI-FP présents sur les bassins versants Ouche, Vouge, Tille ont initié des discussions afin de définir les contours d'une structure unique à l'échelle des 3 bassins versants permettant d'assurer l'exercice de cette nouvelle compétence tout en poursuivant l'animation et la mise en œuvre des démarches de gestion du grand cycle de l'eau déjà initiées sur le territoire : les SAGE Ouche, Vouge et Tille ainsi que les contrats de rivières associés et contrats de nappe et les Plans de Gestion de la Ressource en Eau.

Les démarches ont été conduites avec les quatre syndicats :

- Le SITNA (syndicat mixte fermé – correspondant au territoire de 54 communes) sur le bassin versant aval de la Tille ;
- Le SITIV (syndicat mixte fermé – correspondant au territoire de 52 communes) sur le bassin versant amont de la Tille ;
- Le SBV (syndicat mixte fermé – correspondant au territoire de 58 communes) sur le bassin versant de la Vouge ;
- Le SBO (syndicat mixte fermé – correspondant au territoire de 127 communes) sur le bassin versant de l'Ouche.

Le Comité de pilotage constitué des représentants des EPCI membres des 4 syndicats et des représentants des syndicats s'est réuni à plusieurs reprises en 2019 afin d'aboutir à un consensus sur le projet de statuts.

A l'issue de la concertation, les 16 EPCI-FP du territoire ont conclu à la pertinence de la création d'un syndicat mixte fermé unique « à la carte ».

Pour atteindre cet objectif, il a été décidé de recourir à une procédure de fusion des syndicats mixtes existants à périmètre constant avec fixation des compétences transférées.

Considérant la cohérence hydrographique du projet, le Préfet de Côte d'Or a, le 11 décembre 2019, arrêté le projet de périmètre du futur syndicat mixte, comprenant ainsi les communes et EPCI suivants :

- Sur le territoire de la CC Auxonne, Pontailler, Val de Saône : les communes de Champdôtre, les Maillys, Tréclun
- Sur le territoire de la CC de la CC Norge et Tille : la commune de Asnières-lès-Dijon
- Sur le territoire de la CC Rives de Saône, les communes de Aubigny-en-Plaine, Bonnencontre, Brazey-en-Plaine, Broin, Charrey-sur-Saône, Echenon, Esbarres, Magny-lès-Aubigny, Montot, Saint-Usage, Trouhans
- Les communautés de communes de Pouilly-en-Auxois – Bligny-sur-Ouche, Ouche et Montagne, de la Plaine Dijonnaise, de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, Mirebellois et Fontenois, Auberive, Vingeanne, Montsaigeonnais, Forêt, Seine et Suzon, Norge et Tille, Auxonne-Pontailler, Val-de-Saône, des Vallées de la Tille et de l'IGNON, Rives-de-Saône, Pays Arnay Liernais, Tille et Venelle, du Pays du Châtillonnais
- La communauté d'agglomération Beaune Côte & Sud et Dijon métropole.

Le projet d'arrêté est accompagné du projet de statuts du futur syndicat mixte Tille, Vouge et Ouche.

Le syndicat sera un syndicat mixte fermé, à la carte, appelé à être labellisé EPAGE. Ce label permettra aux membres du syndicat de déléguer les missions dites à la carte.

Le Syndicat a notamment pour objet la mise en œuvre d'une gestion équilibrée, intégrée, cohérente et durable des ressources en eaux et des milieux aquatiques des trois bassins versants Tille, Vouge et Ouche dans le cadre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux existants. Ceci notamment afin d'atteindre les objectifs de maintien ou d'atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines sur le périmètre du syndicat.

Le syndicat exercera un socle commun de compétences, que chaque membre du syndicat transfère, à savoir :

- \* Les études génériques et entretien issus de la compétence GEMAPI (c'est-à-dire pour les items 1° « aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique » -2° « entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou ce plan d'eau » -5° « défense contre les inondations » -8° « Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines » de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement) sur le périmètre du syndicat ;
- \* L'animation des SAGE du bassin de la Tille, du bassin de la Vouge et du bassin versant de l'Ouche, des Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), des Projets de Territoires de la Gestion de l'Eau (PTGE) ainsi que des



contrats de rivières et des contrats de nappe issues du travail des CLE (Commissions locales de l'eau) sur le périmètre du syndicat.

Par ailleurs, le syndicat pourra exercer des missions à la carte, que chaque adhérent pourra transférer ou déléguer :

- ✗ Travaux spécifiques de prévention des inondations relevant de la compétence GEMAPI sur le périmètre du syndicat (travaux et études spécifiques associées)
- ✗ Travaux spécifiques sur les milieux aquatiques relevant de la compétence GEMAPI sur le périmètre du syndicat (travaux et études spécifiques associées)
- ✗ La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines (au titre de la mission prévue au 7° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement),
- ✗ La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (au titre de la mission prévue au 11° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement).

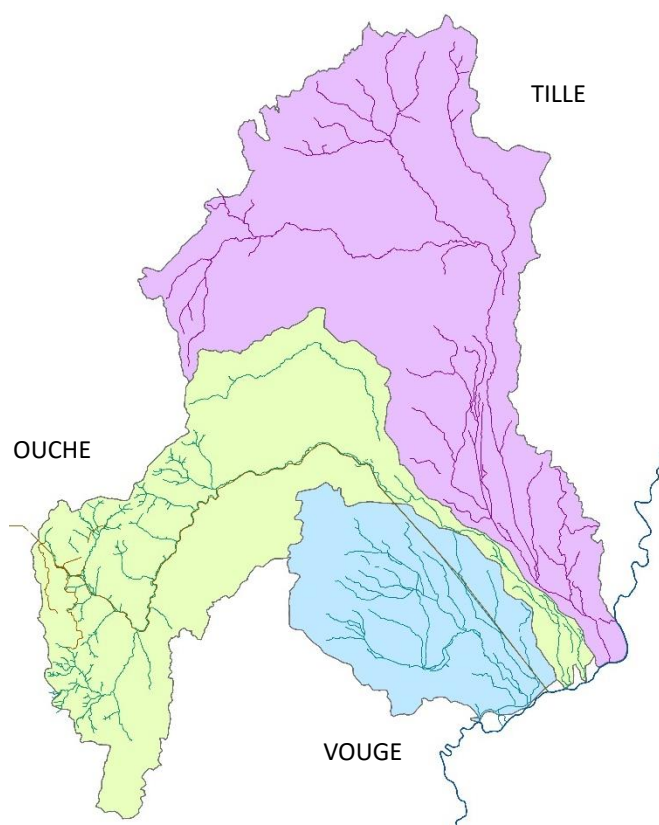
Dijon Métropole a exprimé son souhait de déléguer et non de transférer les missions à la carte, en fonction de ses besoins ou des enjeux de chaque projet. Une convention de délégation sur une durée importante permettra de stabiliser le socle de fonctionnement du syndicat afin de disposer au sein du syndicat des compétences et moyens humains nécessaires à la gestion de ces sujets. Cette convention permet d'assurer une viabilité financière pour le syndicat.

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, l'ensemble des biens, droits et obligations et contrats des syndicats mixtes fusionnés sont transférés au syndicat issu de la fusion pour l'exercice des missions transférées.

De même, dans le champ des compétences transférées, le personnel des syndicats fusionnés est réputé relever du syndicat issu de la fusion dans les conditions de statuts et d'emplois qui sont les siennes.

Le syndicat issu de la fusion est substitué de plein droit, pour l'exercice des compétences pour lesquelles il bénéficie d'un transfert, aux anciens syndicats dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

Les organes délibérants des communes et EPCI susvisés disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté préfectoral pour se prononcer sur le périmètre, la catégorie et les statuts du nouveau syndicat. L'absence de délibération au 12 mars 2020 vaudra accord.



# Temps de communication

## La visite de bassin

La visite annuelle de l'Ouche a eu lieu le 28 juin 2019. La journée a été précédée d'un séminaire en salle autour de la compétence GEMAPI. La visite a été consacrée cette année aux travaux d'entretien réalisés sur le Suzon et aux projets de restauration de l'Ouche à Velars-sur-Ouche et Tart-le-Bas :

Visite sur l'Ouche et le Suzon

1. **Val-Suzon** : Travaux d'entretien de la ripisylve sur un affluent en milieu forestier, problématique de la charalose du Frêne.
2. **Velars-sur-Ouche** : Restauration physique en lit mineur de l'Ouche suite à l'abaissement du seuil de l'Usine en 2015.
3. **Tart-le-Bas** : Projet de reconnexion d'un ancien méandre

Le Suzon sec à Val-Suzon



**Coût : 942 € TTC**

L'action n'est plus financée par l'Agence de l'Eau car le montant des opérations de communication est inférieur à l'assiette minimum de 10000 € imposée par son nouveau programme.

## La lettre « Au fil de l'Ouche »

Une nouveauté pour 2019, avec la conception d'une lettre d'information à destination des élus, des partenaires et des riverains dont les contacts ont été recueillis au fil des interventions du Syndicat.

Deux numéros ont été élaborés en interne et distribués sous format papier pour les mairies du bassin de l'Ouche et par mail :

- Au fil de l'Ouche 1 – juillet 2019
- Au fil de l'Ouche 2 – décembre 2019

**Coût : 284 € TTC**



*J'aime ma rivière, je la protège*

Ce document, identifié les enjeux du bassin dans le cadre de l'eau et fait les grandes lignes permettant d'assurer le développement du territoire de manière cohérente avec une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le contrat actuel de changement climatique nous rappelle à quel point le sujet de la gestion des rivières est prioritaire.

Pour offrir une eau de qualité, il est essentiel de protéger et de préserver les milieux aquatiques et forestiers, ainsi que les espaces qui y sont associés. C'est un enjeu qui nous concerne tous et qui nécessite le bon fonctionnement de ces milieux. Les partenaires généraux les services délégués approuvés par la chambre de commerce des entreprises de l'Ouche, la conservation d'habitats pour la reproduction des espèces inféodées à la rivière, la pratique de loisirs (pêche, randonnée, canyoning), la compréhension de la façon d'accompagnement de l'Ouche en forêt, permettent les échanges d'informations et de pratiques pour l'eau potable.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Ouche a été approuvé par arrêté préfectoral en décembre 2013.



Jean-Patrick MASSON  
Président du Syndicat du Bassin de l'Ouche  
Président de la commission locale de l'eau de l'Ouche

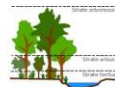


**L'entretien de la végétation des berges**

Qu'est-ce que la ripisylve ?

La ripisylve est l'ensemble de la végétation qui borde un cours d'eau ou plus généralement un milieu humide. Elle peut correspondre à un simple tapis d'herbe en bord de berge ou à une véritable forêt selon l'usage du sol en lit majeur.

La ripisylve comporte des herbes aquatiques et semi-aquatiques, des arbustes et une strate arborée. Le cortège d'espèces installées en bordure est influencé par la nature des sols, leur degré d'humidité, et la fréquence des inondations.



Les problèmes rencontrés sur l'Ouche et ses affluents

- Absence de ripisylve ou ripisylve très mince.
- Ripisylve perchée.
- Espèces envahissantes dont la Renouée du Japon.
- Châtaigner du Frêne.
- Érosions favorables à l'écoulement. En cas de crue, élévation du niveau d'eau en amont accentuant le risque d'inondation selon l'occupation du sol.

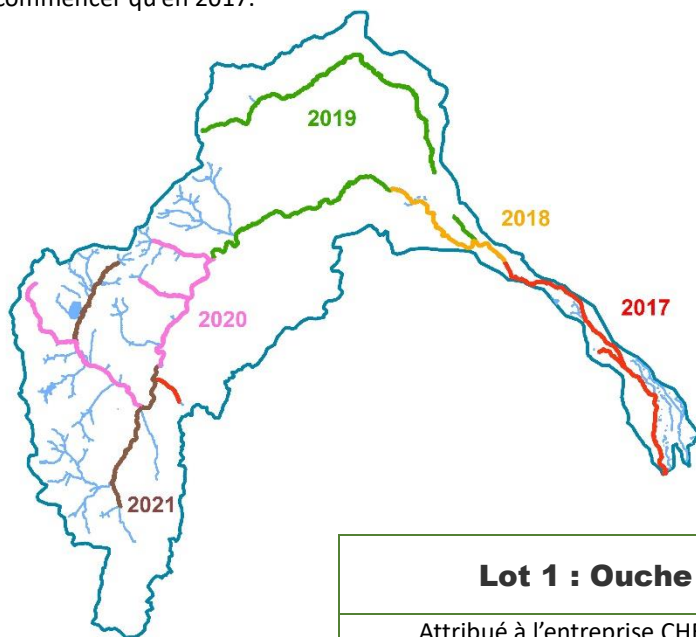
*J'aime ma rivière, je la protège*



# Les actions

## L'entretien de la végétation

Le programme se réfère à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du 19 septembre 2016. Initialement prévus sur les années 2016 à 2020, les travaux n'ont pu commencer qu'en 2017.



**3<sup>ème</sup> tranche**  
**L'Ouche en amont de Dijon et le Suzon**

Le programme 2019, 3<sup>ème</sup> tranche, couvrait l'Ouche sur les communes de Sainte-Marie-sur-Ouche, Fleurey-sur-Ouche, Velars-sur-Ouche et Plombières-lès-Dijon, et le Suzon de Val-Suzon à sa confluence avec l'Ouche.

Le marché a été divisé en 2 lots :

	<b>Lot 1 : Ouche</b>	<b>Lot 2 : Suzon</b>
	Attribué à l'entreprise CHENOT et réalisé de septembre à décembre 2019	Attribué au groupement ILEO/ETR et réalisé septembre à décembre 2019
Longueur traitée	23,4 km de rivière	38,6 km de rivières
Abattages	83 arbres de moins de 20 cm de diamètre 174 arbres entre 20 et 50 cm de diamètre 56 arbres entre 50 cm et 1 m de diamètre	190 arbres de moins de 20 cm de diamètre 163 arbres entre 20 et 50 cm de diamètre 60 arbres entre 50 cm et 1 m de diamètre
Mise en têtard d'arbres de rives	30	15
Emondage	7	1
Elagage de branches basses et sélection dans les cépées	845 ml	608 ml
Retraits d'embâcles	79 m3	115 m3
Scarification d'atterrissement	0 m2	1 888 m2
<b>Coût des travaux</b>	<b>48 864 € TTC</b>	<b>67 582,80 € TTC</b>
	<b>116 448,80 € TTC financés à hauteur de 30% par l'Agence de l'Eau</b>	

Concernant le broyage des produits de coupes qui ne sont pas récupérés par les riverains, les copeaux sont épandus dans les haies ou les talus, hors de portée des animaux et des crues.

### Déroulement des travaux et suivis de chantiers

Pour chaque lot, une réunion hebdomadaire s'est tenue pour faire le point sur les accès, les relations avec les riverains, les adaptations nécessaires. En préalable à l'engagement des travaux. Un courrier a été adressé à chaque propriétaire pour l'informer du passage de l'entreprise et la nature des travaux.

Un panneau d'information a été réalisé et mis sur le chantier afin d'apporter des précisions au public.

A noter que la période du 1<sup>er</sup> septembre à la mi-novembre a été propice avec des conditions climatiques favorables et des niveaux d'eau bas.

Vue du pont de  
Pont de Pany :  
Abattages  
d'arbres  
tombants et  
élagages de  
rééquilibrages



Avant travaux



Après travaux

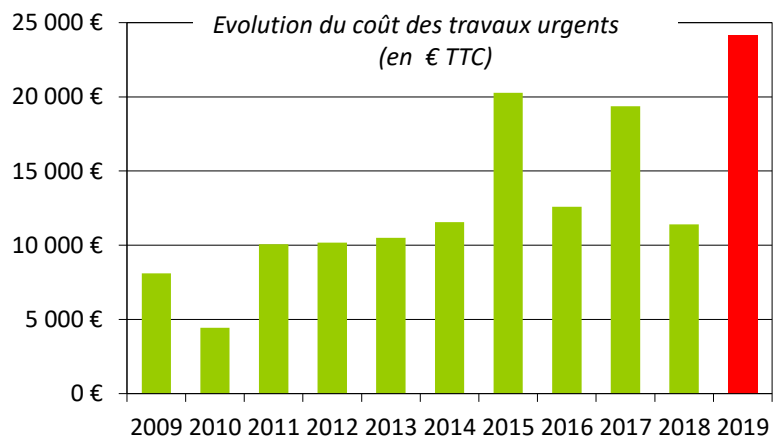
## Les travaux urgents

Le poste « travaux urgents » traite toutes les opérations de rétablissement du libre écoulement des eaux en dehors du programme pluriannuel d'entretien. Ce poste permet d'intervenir de façon réactive et ponctuelle dès lors que des désordres sont signalés ou observés. La majorité des opérations consistent à dégager et évacuer des arbres cassés ou tombés suite à des événements particuliers (crue, coup de vent), voire simplement parce que le sujet a atteint un point de déséquilibre et son enracinement est insuffisant pour le maintenir.

Les interventions sont réalisées sur l'ensemble du réseau hydrographique à l'exception des ponts départementaux (compétence Conseil Départemental) des rivières canalisées (Suzon entre le boulevard Gallieni et la place Roger Salengro).

En 2019, des enlèvements d'embâcles et abattages ont été réalisés sur les communes de Prâlon, Saint Victor-sur-Ouche, Gissey-sur-Ouche, Fleurey-sur-Ouche, Velars-sur-Ouche, Dijon, Longvic, Neuilly-lès-Dijon, Fauverney, Varanges, Tart-le-Bas et Trouhans par les entreprises Défis 21, Magnin TP, ILEO, Chenot et ETR.

L'augmentation du coût des travaux urgents en 2019 est liée à un violent coup de vent en aval de Dijon, qui s'est déroulé le 9 août avec des rafales mesurées jusqu'à 72 km/h. La commune de Varanges a été particulièrement touchée et les impacts ont nécessité une importante intervention de dégagement du lit de l'Ouche sur 5 km pour un montant de 14 322 € TTC, attribuée à l'entreprise Magnin TP.



**Coût des travaux : 24 132 € TTC**  
Non subventionnés

**Tempête du 9 août à Varanges**  
62 arbres tombés ou cassés  
21 m<sup>3</sup> d'embâcles



Varanges

## Restauration d'un espace de liberté à Varanges

---

Le projet de restauration d'un espace de liberté en amont de Varanges a pour objectif de reconnecter sur 1140 mètres des friches et anciens méandres de l'Ouche rectifiée au début des années 1960. Cette démarche vise à améliorer le fonctionnement de la rivière et restaurer la forêt alluviale de l'Ouche sans aggravation du risque inondation.

L'étude de définition et de maîtrise d'œuvre pour le projet de restauration d'un espace de liberté à Varanges a démarré le 12 juillet 2019. Le marché a été attribué au bureau d'étude ARTELIA.



**Coût de l'étude : 68 280 €TTC**

Financée à 80% par la Région Bourgogne-Franche-Comté

L'étude comprend :

1. Les investigations préalables et la définition de l'AVANT-PROJET
  - *Un comité de pilotage de restitution de l'avant-projet a été organisé à Varanges le 12 novembre 2019 pour un rendu définitif le 26 novembre 2019.*
  - *Une mission géotechnique nécessaire à la définition du PROJET a été confiée à l'entreprise ICSEO pour un montant de 6 270 €TTC (mission G2AVP) à partir du 15 novembre 2019 pour un rendu attendu fin janvier 2020. Dans le cadre de cette mission, les propriétaires riverains ont été sollicités pour les accès en bordure de leur propriété permettant la réalisation des sondages.*
2. La demande d'autorisation environnementale et accompagnement durant l'enquête publique
  - *Une réunion de cadrage réglementaire a été organisée le 11 décembre 2019.*
  - *La complétude du dossier administratif a nécessité la négociation et signature collatérale de 9 conventions dont 5 autorisations d'interventions, 1 acquisition foncière, 1 participation financière (commune de Varanges) et 2 autorisations d'accès sur les chemins d'associations foncières de Fauverney et de Varanges.*
  - *La demande d'autorisation environnementale a été déposée officiellement le 31 janvier 2020.*
3. La définition du PROJET → 2020
4. La maîtrise d'œuvre (ACT, VISA, DET, AOR) → 2020

## Reconnexion d'un ancien méandre à Tart-le-Bas

Le projet de reconnexion des méandres à Tart-le-Bas avait pour objectif de supprimer la contrainte latérale que représente les merlons de curage de l'Ouche, dans un premier temps au droit du second méandre, sur une longueur de 150 m environ.



L'étude de définition et maîtrise d'œuvre a débuté dès le 19 juin 2019. Le marché a été attribué au bureau d'étude ARTELIA en co-traitance avec CD Eau Environnement pour un montant de 53 293 € TTC. Les sous-traitants sont GEOPLAN pour la topographie, CARSO pour les analyses de qualité des eaux et des sédiments, et la Fédération de pêche de Côte d'Or pour la pêche d'inventaire.

L'étude comprenait :

1. L'état initial et la définition de l'AVANT-PROJET
  - L'état initial comportait les diagnostics hydromorphologiques (Carhyce et IAM), hydrobiologiques (IPR, IBG et température), qualité d'eau (physico-chimie et chimie), faunistiques et floristiques. Les protocoles ont été réalisés en étiage 2019 excepté les inventaires faunistiques et floristiques.
  - Une mission de diagnostic de sols préalable aux éventuelles acquisitions foncières et nécessaire à la définition du projet a été confiée à l'entreprise TAUW pour un montant de 16 368 € TTC à partir du 13 juin 2019 pour un rendu en novembre 2019. Les accords des propriétaires ont été obtenus pour les méandres 1, 2 et 3.

**La présence de ces déchets enfouis impactant la qualité des sols sur les méandres 1 et 2 a conduit le Syndicat à s'interroger sur la poursuite du projet. Devant les coûts induits par l'évacuation/réhabilitation pour les propriétaires, dont le SBO, le projet est abandonné. Seul le rapport d'état initial a été demandé comprenant l'analyse des protocoles effectués en étiage 2019. Le marché a été résilié début 2020.**

2. La demande d'autorisation environnementale et accompagnement durant l'enquête publique
3. La définition du PROJET
4. La maîtrise d'œuvre (ACT, VISA, DET, AOR)

Les étapes 2, 3 et 4 sont annulées. Le rapport d'état initial comprenant les interprétations des investigations réalisées en 2019 a été remis en février 2020 pour clôture du marché à un montant final de 18 136 € TTC.

### Synthèse des dépenses jusqu'à clôture de l'action : 33 424 € TTC

dont : - Etude de maîtrise d'œuvre 18 136 € TTC  
- Analyse des sols 15 288 € TTC

Financée à 80% par la Région Bourgogne-Franche-Comté

# Restauration physique des anciennes zones de remous à Gissey-sur-Ouche et Velars-sur-Ouche

Des travaux de restauration de la continuité écologique ont été réalisés en 2015 au niveau du seuil de l'Usine à Velars-sur-Ouche et du déversoir du moulin du Banet à Gissey-sur-Ouche. L'abaissement des 2 ouvrages a été positif au niveau piscicole mais non optimal, cette première étape indispensable à la restauration de la qualité morphologique du lit mineur peut être poursuivie d'un diagnostic partagé permettant de fixer les enjeux et le cas échéant, la faisabilité d'une intervention de restauration de la qualité physique du lit mineur.

Une étude de définition et maîtrise d'œuvre a été lancée le 30 septembre 2019. Le marché a été attribué au bureau d'étude ARTELIA.

Cette étude comprend :

1. Tranche ferme : définition de l'AVANT-PROJET
  - L'ordre de service engageant le démarrage des investigations préalables (état des lieux, granulométrie, inventaires faunistiques et floristiques...) et de la concertation avec les propriétaires riverains, a été notifié le 12 novembre 2019 avec une modification du calendrier d'étude permettant la réalisation des inventaires sur la période propice, printemps/été 2020.
  - Une première vague de courriers d'information aux propriétaires et exploitants a été envoyée le 2 décembre 2019.
2. Tranche optionnelle 1 : demande d'autorisation environnementale et définition du PROJET → 2020
3. Tranche optionnelle 2 : maîtrise d'œuvre (ACT, VISA, DET, AOR) → 2021

**Ouche amont**

**Suite de l'action de restauration de la continuité écologique**

**Coût de l'étude : 48 084 € TTC**

Financée à 80% par la Région Bourgogne-Franche-Comté



**Velars-sur-Ouche**

Ancienne zone de remous du seuil de l'Usine  
Vue depuis le déversoir – Avril 2019



**Gissey-sur-Ouche**

Ancienne zone de remous du déversoir du moulin du Banet – Vue depuis la rive droite – Avril 2019

# Plantations de ripisylve sur la Geline à Tart-le-Bas en amont de la RD

Les plantations ont pour objectif d'améliorer la qualité physique de la Geline via les rôles assurés par une ripisylve :

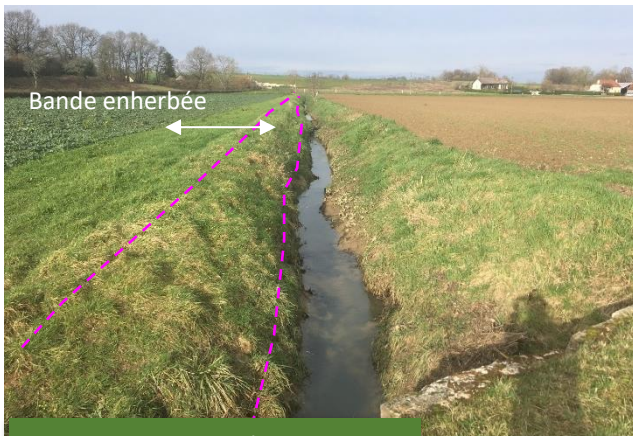
- développement du système racinaire → habitats aquatiques
- refuge pour la faune terrestre ou semi-aquatique
- ombrage (à terme) pour le fond du lit
- épuration de l'eau

Après concertation, seul le propriétaire en rive droite a accepté l'implantation d'une ripisylve.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise VDS Paysage en décembre 2019 pour un montant de 5 304 € TTC comprenant la plantation de 200 plants en racines nues protégés individuellement et l'entretien des végétaux à hauteur d'un passage par an pendant 3 ans, qui sera effectué de 2020 à 2022.



## Avant travaux



Plantations aléatoires en haut de berge ou en talus, par sections de 10 plants

## Après travaux



**Coût des travaux : 5 304 € TTC**  
Financés à 80% par la Région Bourgogne-Franche-Comté



## Station hydrométrique d'Oucherotte

La station hydrométrique d'Oucherotte a été installée par le SBO en 2016, en complément du réseau de surveillance de la DREAL, dans une optique de gestion dynamique future des prélèvements d'eau en période d'étiage.

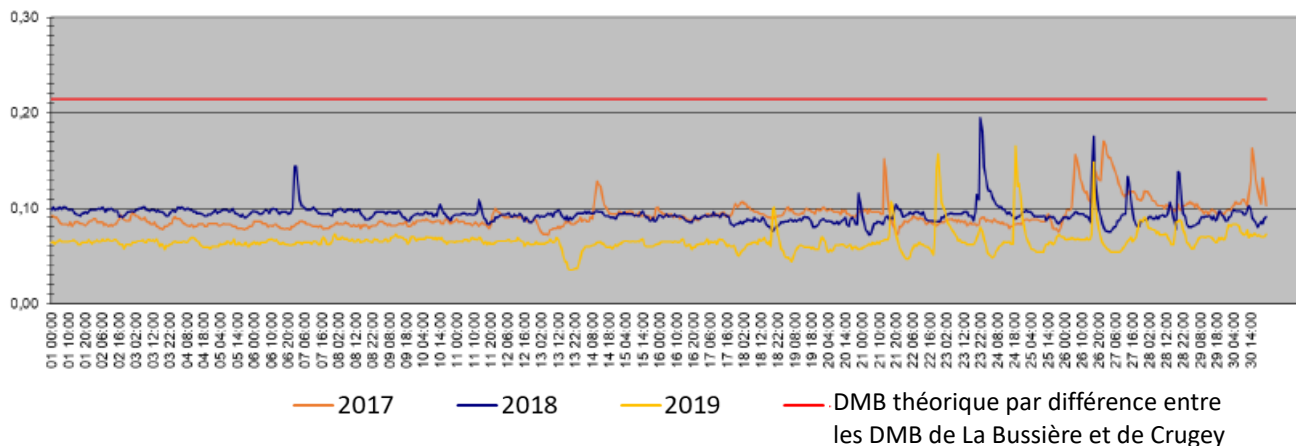
En 2020, la station doit rejoindre le réseau HYDRO 3, serveur de données hydrométriques en temps réel de l'Etat. Les premiers tests de transferts de données sur le serveur expérimental sont en cours.

La station fait l'objet d'un suivi avec jaugeages trimestriels pour contrôler la courbe de tarage, ainsi que de visites d'entretien du site (en régie) pour assurer la qualité des mesures.



Depuis 2017, le débit de l'Ouche mesuré en étiage (au mois de septembre) est toujours stabilisé en dessous de 100 l/s, soit un débit inférieur au débit minimum biologique déterminé à Lusigny-sur-Ouche (125 l/s) situé à environ 4,4 km en amont de la station d'Oucherotte. Le mois de septembre 2019 est le plus sévère de ces 3 dernières années (environ -30% par rapport à 2017). L'année 2019 a été remarquable par un déficit pluviométrique de 157 mm à la station météorologique de Dijon sur tout le début d'année (excepté avril) qui peut expliquer cet étiage sévère en tête de bassin.

Débit de l'Ouche à Oucherotte en septembre 2017, 2018 et 2019 – m<sup>3</sup>/s



La localisation sur l'Ouche en amont de sa confluence avec la Vandenesse, met la station en dehors de l'influence du canal de Bourgogne. Cette influence peut se constater en comparant la baisse de débit à Oucherotte d'environ -30% au mois de septembre 2019 par rapport à 2017 contre une baisse d'environ 13% sur ces mêmes années à Plombières-lès-Dijon.

# La CLE de l'Ouche

La **Commission Locale de l'Eau** de l'Ouche, portée par le SBO, est **l'instance de concertation à l'échelle du bassin versant**, instigatrice des **outils SAGE et Contrat de Bassin** et dont l'avis conditionne l'engagement de l'Agence de l'eau dans le financement des actions du Contrat de Bassin.

Seuls le bureau et le comité technique se sont réunis en 2019.

- **Bureau du 30 janvier** : avis de la CLE sur des projets de constructions impactant la ressource en eau et les volumes maximums prélevables et un projet de renouvellement urbain (volet eaux pluviales).

- **Bureau du 7 juin** : réunion consacrée à la concertation pour la répartition des volumes prélevables par sous-bassin en vue de la révision des autorisations de prélèvements sur les ressources pour lesquelles les révisions n'ont pas encore été réalisées. Présentation d'hypothèses de répartition et débat.

- **Bureau du 2 octobre** : réunion de concertation sur les volumes prélevables, présentation de nouvelles propositions et un avis sur une demande de lotissement sur la commune d'Étaules.

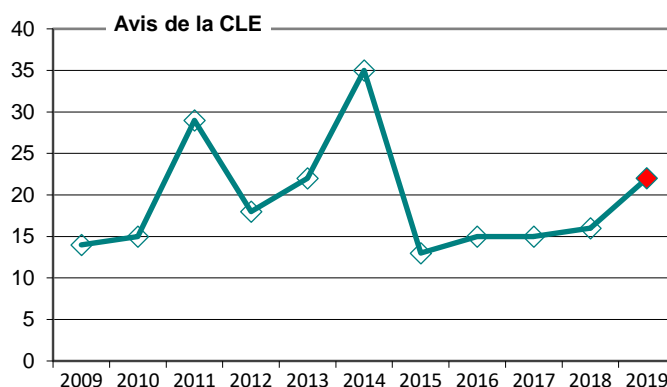
- **Comité technique du 6 septembre** : réunion consacrée à la présentation du projet de tableau de bord du SAGE, discussion sur les indicateurs à utiliser et le traitement des données.

Les comptes-rendus sont disponibles sur le site [www.ouche.fr](http://www.ouche.fr), rubrique SAGE – Commission Locale de l'Eau.

## Les avis de la CLE

Le bureau de la CLE a reçu délégation pour rendre les avis soumis au titre des dossiers « loi sur l'eau » transmis par la DDT (police de l'eau) ou la DREAL (pour les ICPE). **Les avis de la CLE permettent de s'assurer que les dossiers présentés respectent les dispositions ou règles du SAGE**, c'est donc une action importante de la CLE. Le SBO assure l'instruction de ces dossiers et la proposition d'avis du bureau de la CLE.

Au cours de l'année 2019, la CLE de l'Ouche a rendu **21 avis** portant sur :



1. Création d'un bassin d'irrigation à Perrigny-lès-Dijon – **avis favorable**
2. Réaménagement du site JTEKT boulevard Voltaire à Dijon – **avis favorable**
3. Extension d'exploitation d'une carrière en roche massive à Prenois – **avis favorable**
4. Curage de la Goulotte à Mesmont – **avis favorable**
5. Curage du bief du Moulin des Roches à Fleurey-sur-Ouche – **avis favorable**
6. Programme pluriannuel de dragage des biefs du canal de Bourgogne – **avis favorable**
7. Création d'un forage pour abreuvement d'animaux d'élevage à Bessey-la-Cour – **avis favorable**
8. Construction d'un bâtiment industriel à Créancey – **avis réservé**
9. Plan d'irrigation annuel 2019 – **avis favorable**
10. Création d'un lotissement à Étaules – **avis défavorable**
11. Création d'un lotissement à Prâlon – **avis favorable**
12. Création d'un lotissement à Prenois – **avis défavorable**
13. Aménagement du parc du Château à Longvic – **avis favorable**
14. Installations de piézomètres de suivi de la nappe de l'Ouche et du Suzon (1) – **avis favorable**
15. Installations de piézomètres de suivi de la nappe de l'Ouche et du Suzon (2) – **avis favorable**
16. Pompes temporaires à la CIGV à Dijon – **avis favorable**
17. Aménagement du quartier du Pont des Tanneries à Dijon – **avis favorable**
18. Création d'un bâtiment de self-stockage à Longvic – **avis favorable**
19. Construction d'une résidence seniors et habitations à Plombières-les-Dijon – **avis favorable**

- 20. Périmètres de protection et autorisation de prélèvement à la source de la Dhuis à Baulme-la-Roche – **avis favorable**
- 21. Création d'un assainissement collectif à Détain-et-Bruant – **avis favorable**

Par ailleurs, la CLE a été associée à 3 révisions de PLU (Lantenay, Messigny-et-Vantoux et Saint Victor-sur-Ouche) et au PLUi HD de Dijon ainsi qu'au SCoT du Dijonnais.

## Le tableau de bord du SAGE

### Les principes

Le tableau de bord d'un SAGE est une base de données structurée autour d'indicateurs ; il est conçu pour suivre et éventuellement orienter/réorienter la mise en œuvre du SAGE et fournir un outil de communication polyvalent et ciblé, actualisable annuellement.

Les résultats obtenus permettent d'apprécier les effets du SAGE (dispositions et règles) sur les enjeux et objectifs correspondants. Il permet, dans le cadre d'une révision, d'aider à reformuler des dispositions, corriger ou compléter le règlement. C'est un support d'aide à la décision pour la CLE. Il permet de :

- Fournir un référentiel commun, chiffré et actualisé périodiquement,
- Alimenter les discussions notamment sur la planification des actions ou les corrections à envisager,
- Maintenir la concertation et la dynamique de projet,
- Communiquer sur le SAGE et ses résultats.

### Objectifs 2019

- Choix des indicateurs et définition, identification des sources des données
- Définition du format : rapport, fiches...
- Type de représentation : graphiques, cartes, tableaux...
- Fréquence des mises à jour

Les différentes étapes proposées :



### Avancées 2019

Une première étape a consisté en la consultation de l'annexe 12 du guide pour l'élaboration et la mise en œuvre des tableaux de bord des SAGE puis de différents tableaux de bord existants. Les exemples trouvés ont permis d'avoir une représentation concrète des indicateurs utilisés sur différentes thématiques et d'apprécier leur pertinence en regard des objectifs du SAGE de l'Ouche. Une série d'indicateurs (pression / état / réponse) a été listée pour couvrir toutes les thématiques du SAGE et les sujets les plus stratégiques. Chaque indicateur est défini et lié à la base de données qui paraît la plus adaptée à sa représentation.

Exemple : *Atteinte du bon état physico-chimique des masses d'eau superficielles et souterraines*

Définir les bons indicateurs de :	<b>Pression</b>	<b>Etat</b>	<b>Réponse</b>
	Contraintes exercées par les activités humaines	Qualité ressource, eaux, milieux	Mesures prises pour améliorer la situation
	<i>Pollution par l'assainissement domestique</i>	<i>Qualité écologique et chimique des cours d'eau</i>	<i>Travaux de mise en conformité des stations d'épuration et de l'assainissement non collectif</i>

Une première version de la maquette a été soumise au comité technique du SAGE, réuni en septembre 2019. Les discussions ont permis de préciser le contenu ou l'objectif voire la pertinence de la proposition. Le processus d'élaboration est bien engagé et le premier tableau de bord du SAGE de l'Ouche poura être rédigé courant 2020.

## Les volumes prélevés / prélevables

La CLE est saisie de cet enjeu majeur qu'est la **répartition des volumes par sous-bassin en fonction de la capacité des milieux**. Ce travail s'appuiera sur les données récupérées auprès de 17 maîtres d'ouvrage.

L'année 2018 a été consacrée à la mise à jour de la base de données sur les volumes prélevés jusqu'en 2018.

A l'instar de la délibération de la CLE en 2017 concernant la répartition des volumes prélevables entre les maîtres d'ouvrage du sous bassin de l'Ouche de Pont d'Ouche à Dijon, l'année 2019 a été dédiée à la recherche d'une solution technique de répartition des volumes prélevables entre maître d'ouvrages sur les sous bassin « Ouche amont », « Vandenesse », « Suzon », et « Ouche aval ».

Les bureaux du 30 janvier, 7 juin et 2 octobre 2019 se sont réunis pour discuter autour de diverses hypothèses. La solution technique a ensuite été finalisée et proposée en Préfecture.

En l'absence d'adhésion des gestionnaires d'eau potable, et aucune hypothèse n'aboutissant à un consensus, la CLE n'a pas été saisie de cette question.



**Les volumes prélevables sont répartis en 5 sous bassins en fonction de la capacité du milieu.**

### Synthèse des volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable par sous bassin

Sous-bassins	Maîtres d'ouvrage (Données non communiquées en violet)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	VP SAGE ou redistribués	Contexte
<i>Volumes dépassés en rouge</i>										
Ouche en amont de Pont d'Ouche	Commune de Bligny-sur-Ouche									Des données non communiquées (estimées à 50 000 m3/an) peuvent conduire au constat de dépassement depuis 2014
	SI d'Arnay-le-Duc	429 120	391 127	349 269	393 242	333 156	376 951	396 699	408 100	
	SI de Thorey-Aubaine									
Vandenesse	Commune de Crugey									Réduction des prélèvements à la source de Jeute en 2012 en raison de pb de qualité.
	Commune de Sainte Sabine	125 054	226 618	198 005	197 060	190 396	189 246	245 043	148 400	
	SI de Thoisy-le-Désert									
	SI de Thorey-Aubaine									
Ouche de Pont d'Ouche à Dijon	CC Gevrey-Chambertin									Arrêt des prélèvements à la source de Morcueil depuis 2013 en raison de problèmes de qualité.
	CC Ouche et Montagne									
	Commune d'Antheuil									
	Commune de la Bussière sur Ouche	4 492 265	1 356 012	1 110 706	1 138 552	1 145 021	1 010 554	860 324	4 359 250	
	Commune de Veuvey-sur-Ouche									
Dijon Métropole										
Suzon	Commune de Messigny-et-Vantoux									Variation des prélèvements en fonction de la disponibilité et de la qualité de la ressource.
	Commune de Val-Suzon									
	Dijon Métropole	7 103 709	8 521 026	7 990 734	8 450 570	9 226 492	7 374 799	7 446 924	8 291 850	
	SI de Saint-Martin-du-Mont									
SI du Plateau de Darois										

## Le bilan du contrat de Bassin 2012-2018

Conformément aux demandes du Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée, le SBO, structure porteuse du Contrat a engagé en 2018 une étude bilan, évaluation et perspectives. Tel que classiquement préconisé, la présente étude se décompose selon cinq phases successives :

Pour rappel, l'année 2018 a été consacrée à la réalisation des phases 1 et 2 et à la Consultation publique pour les phases 3, 4 et 5. La mission a été confiée au bureau d'études CESAME.

- Phase 1 - État des lieux initial et final
  - Phase 2 - Bilan technique et financier
  - Phase 3 - Étude du fonctionnement de la procédure
  - Phase 4 - Évaluation du Contrat
  - Phase 5 - Conclusions, recommandations et prospective
- } 2019

**Coût de l'étude : 27 546 € TTC**

Financée à 45% par l'Agence de l'Eau

L'année 2019 a été consacrée à la réalisation de l'étude bilan, évaluation et perspectives du contrat de bassin, avec :

- La finalisation de l'Etat des lieux, bilan technique et financier.
- La réalisation de 5 ateliers :
  1. Un groupe « **partenaires techniques, institutionnels et des gestionnaires de milieux** » réuni le 24 janvier 2019 ;
  2. Un groupe « **représentants de la profession agricole** » réuni le 31 janvier 2019 ;
  3. Un groupe « **représentants de la pêche et des milieux aquatiques** » organisé le 31 janvier 2019 ;
  4. Un groupe « **élus des collectivités locales du bassin amont** » réuni le 4 février 2019 ;
  5. Un groupe « **élus des collectivités locales du bassin aval** », qui s'est tenu le 25 janvier 2019
- La tenue de 3 comités de pilotages :
  1. Le 6 mars 2019 - Phase 3 - Etude du fonctionnement de la procédure ;
  2. Le 3 mai 2019 - Phase 4 – Evaluation du Contrat ;
  3. Le 4 juin 2019 - Phase 5 – Perspectives.
- La réalisation d'une note de Synthèse de cette étude, publiée sur le site ouche.fr.

### Recommandations générales issues de ce bilan

Les acteurs interrogés sont favorables à la reconduction d'une telle procédure. Il apparaît en effet indispensable de poursuivre la dynamique initiée, pérenniser les efforts et concrétiser les actions engagées pour lesquelles la mise en œuvre est plus longue.

#### Les enjeux futurs :

Les enjeux de **pollution** et de restauration de la **qualité des milieux** persistent. La préservation de la **biodiversité** est un enjeu qui s'accroît avec la prise en compte des inventaires faunistiques et floristiques dans la définition des projets et les modalités d'exécution. La **communication** devient incontournable pour atteindre les objectifs environnementaux et l'acceptation des actions.

## Les recommandations d'ordre général et pistes d'amélioration pour un futur programme :

### Elaboration

Définir une programmation plus **réaliste et pragmatique**

Bien caler au préalable le plan de financement

Instaurer des **objectifs voire des obligations de moyens** et des délais

Bien associer les **associations locales** (chasse et pêche), renforcer également le lien avec le SCOT du Dijonnais, notamment pour les thématiques de trame verte et bleue et de gestion de la ressource en eau.

En termes de contenu, les principales recommandations sont :

- Prendre en compte le **changement climatique** dans le choix et le contenu des actions.
- Focaliser les actions sur les **masses d'eau qui ne sont pas en bon ou très bon état**.
- Travailler également sur la « **petite continuité** » sur **l'Ouche amont ou ses affluents**.

### Mise en œuvre

Poursuivre et renforcer **l'animation**, développer au maximum les **partenariats**.

Mettre en place un **guichet unique** au niveau de la structure porteuse identifiée pour une connaissance de tout ce qui se passe sur le territoire.

Être toujours à l'affût des **nouvelles approches environnementales**, des nouvelles technologies et expérimenter pour tenter d'améliorer les choses.

Améliorer l'information auprès des acteurs locaux (lancement des chantiers ...).

Se réserver un temps d'observation (études en amont mobilisant une approche scientifique).

### Réunions

Mettre en place des réunions locales.

Travailler davantage sur les projets en bureau de CLE.

Convier également du personnel technique des collectivités.

### Communication

Communiquer davantage sur les projets et les actions mises en œuvre.

Accroître l'information à destination des élus, usagers et citoyens.

### Suivi et gouvernance

Veiller à ne pas s'éloigner de la rivière.

Préserver la logique de bassin versant.

Coordonner / solliciter davantage les différents maîtres d'ouvrage.

**La suite :** Sur ces bases, les acteurs du territoire devront désormais se réunir afin de :

- Préciser les **objectifs** qu'ils se fixent pour la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour les années à venir ;
- Définir des **priorités d'intervention** ;
- Identifier précisément les **maîtres d'ouvrages** désireux de mener à bien les opérations identifiées ;
- Préciser le **contenu des actions**, le **calendrier** prévisionnel et d'en estimer les **coûts** ;
- Travailler plus spécifiquement avec les partenaires financiers sur les possibilités de **financement**.
- S'accorder sur la rédaction des **fiches actions**.

## En conclusion...

Le bilan du contrat de bassin 2012-2018 est de manière globale **positif du point de vue du taux de réalisation**. L'effet des actions mises en œuvre est en revanche plus ou moins appréciable selon les dispositifs de suivi et l'année de réalisation. S'il est vrai que plusieurs actions importantes n'ont pu être menées à terme, pour diverses raisons, des opérations majeures ont été réalisées, sur l'assainissement et la restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau ; elles ont permis **localement une nette amélioration** de la situation pour les enjeux concernés.

**L'intérêt de la démarche est souligné** par plusieurs acteurs pour mobiliser une dynamique de territoire forte. **Les enjeux actuels persistent** du fait de la persistance des pressions de pollution, du caractère très anthropique du bassin versant. L'analyse de ces enjeux rend pertinente l'opportunité de mettre en œuvre une **nouvelle démarche opérationnelle sur le territoire**.

## Contrat de travaux 2019-2020

---

Afin de ne pas entraver la dynamique initiée au travers de ce premier Contrat de Bassin durant la phase d'élaboration d'une nouvelle procédure, le SBO vient de s'engager dans un Contrat de travaux jusqu'en 2020 avec l'Agence de l'Eau RMC. Ainsi, l'année 2019 a été l'occasion d'élaborer le Contrat de travaux 2019-2020, validé en commission des aides de l'agence de l'eau du 22 octobre 2019.

Ce contrat inscrit le démarrage de 4 opérations « changement climatique » cofinancées avec la participation de la Région Bourgogne-Franche-Comté :

- Travaux de restauration d'un espace de liberté à Varanges (opération bonifiée) ;
- Etude de reconnexion d'un méandre à Tart-le-Bas ;
- Etude de restauration physique des anciennes zones de remous à Gissey-sur-Ouche et Velars-sur-Ouche ;
- Etude de restauration physique du Chamban et de ses affluents.

Ce contrat présente également le financement des opérations d'entretien de la ripisylve 2019 et 2020, en contrepartie des actions de restauration morphologiques prévues, ainsi que le financement des postes et des animations scolaires réalisées par la Fédération de pêche de côte d'Or.

Le montant global de ce contrat est évalué à 1 240 617 €HT pour un montant d'aide de 671 207 €.

# Mémo SAGE et Contrat de Bassin Ouche

<b>SAGE</b> Approuvé en décembre 2013	<b>CONTRAT DE BASSIN</b> 2012-2018
<b>Gestion réglementaire</b> de l'eau fixant les conditions d'utilisation de cette eau  Aborde de façon exhaustive l'ensemble des sujets répondant aux grands enjeux	<b>Programme d'actions</b> sur 7 ans :  Etudes et travaux inscrits dans un contrat lorsque celui-ci permet d'obtenir de meilleurs financements ou pour mettre en avant une démarche prioritaire pour le bassin versant
PAGD et son règlement	Dossier et fiches actions
<u>5 enjeux</u> : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Retour durable à l'équilibre quantitatif</li><li>2. Gestion des inondations dans le respect du fonctionnement des milieux</li><li>3. Atteinte du bon état des masses d'eau</li><li>4. Atteinte du bon état écologique des milieux</li><li>5. Organiser l'aménagement du territoire autour de la ressource en eau</li></ol> <p>Ces enjeux sont développés en 75 dispositions.</p>	<u>5 chapitres</u> : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Déséquilibre quantitatif en période d'étiage</li><li>2. Gestion quantitative en période de hautes eaux</li><li>3. Qualité des eaux</li><li>4. Qualité des milieux</li><li>5. Communication</li></ol> <p>Ce programme compte 27 fiches actions. La majeure partie des actions concerne la qualité des milieux à travers les travaux de la restauration morphologique de l'Ouche et de ses affluents, avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Restauration physique de l'Ouche aval (espaces de liberté et diversification des écoulements)</li><li>• Stratégie d'action sur les zones humides</li><li>• Restaurer la trame bleue (continuité piscicole et sédimentaire)</li><li>• Restaurer la trame verte (entretien ripisylve et bocage)</li></ul>
<b>CONTRAT DE TRAVAUX</b> 2019-2020	
<b>Programme d'actions</b> sur 2 ans : <ul style="list-style-type: none"><li>• Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour les opérations suivantes :<ul style="list-style-type: none"><li>- Restauration physique des anciennes zones de remous suite à l'abaissement des déversoirs de Gissey et Velars</li><li>- Restauration d'un espace de liberté à Varanges</li><li>- Reconnexion d'un méandre à Tart-le-Bas</li></ul></li><li>• Poursuite de l'entretien de la végétation rivulaire</li><li>• Démarrage du diagnostic du Chamban pour l'élaboration d'un programme de restauration</li><li>• Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches</li></ul>	

**Le rapport d'activité du SBO répond aux objectifs du SAGE et du contrat de bassin Ouche**



# Le compte administratif 2019

Le résultat de l'exercice 2019 fait apparaître les éléments suivants :

- Fonctionnement : - 197 269,58 €
- Investissement : -70 353,63 €

Les résultats cumulés avec les exercices antérieurs sont les suivants :

- \* Fonctionnement : **125 511,46 €**
- \* Investissement : **203 545,64 €**

Soit un résultat global de : **329 057,10 €**

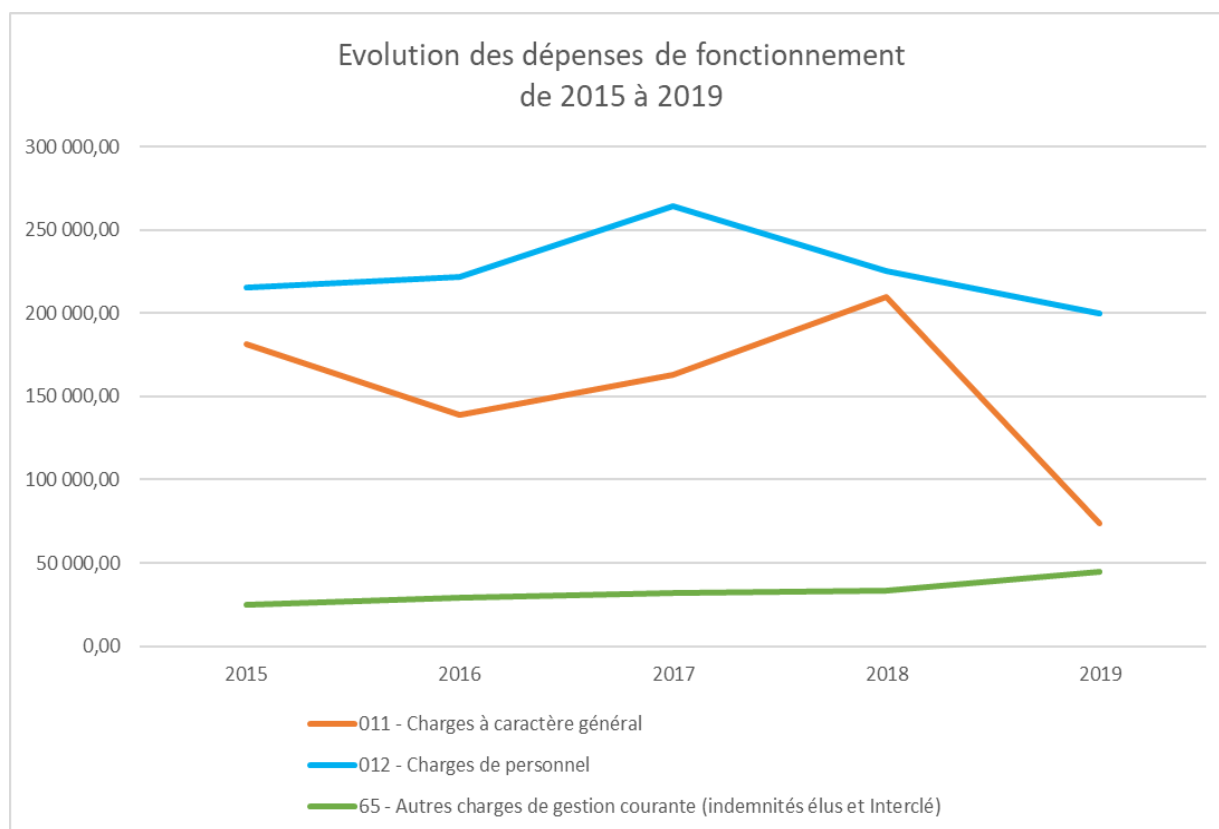
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Article	Libellé	BP 2019	CA 2019
011	Charges à caractère général	137 884,09	74 087,90
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	202 200,00	199 858,68
Chap 65	Autres charges de gestion courante	49 400,00	44 605,97
Chap 66	Charges financières	0,00	0,00
Chap 023	Virement à la section d'investissement	35 000,00	
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entres s	21 268,95	21 268,95
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>445 753,04</b>	<b>339 821,50</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>			
Article	Libellé	BP 2019	CA 2019
74	Dotations et participations	121 150,00	140 729,92
042	Opérations d'ordre de transfert entres s	1 822,00	1 822,00
002	Excédent de fonctionnement	322 781,04	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>445 753,04</b>	<b>142 551,92</b>

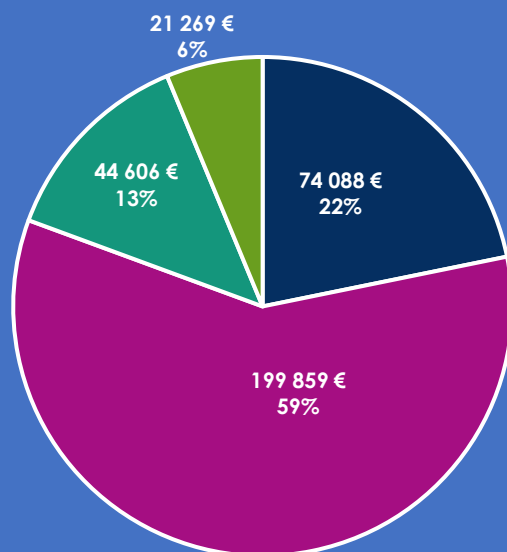
Dépenses d'investissement				
Article	Libellé	BP 2019	CA 2019	RAR 2019
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	
Chap 20	Immobilisations incorporelles	96 000,00	34 728,00	52 344,00
Chap 21	Immobilisations corporelles	232 500,00	85 457,58	36 392,00
040	Opérations d'ordre de transfert entres sections	1 822,00	1 822,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>330 322,00</b>	<b>122 007,58</b>	<b>88 736,00</b>

Recettes d'investissement				
Article	Libellé	BP 2019	CA 2019	RAR 2019
R001	Résultat d'investissement reporté	273 899,27		
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	153,78	0,00	0,00
Chap 13	Subventions d'investissement	0,00	30 385,00	0,00
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	35 000,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entres section	21 268,95	21 268,95	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>330 322,00</b>	<b>51 653,95</b>	<b>-</b>

Lors de sa séance du 14 février 2019, le Conseil syndical a décidé, à l'unanimité, de ne pas solliciter de cotisations auprès des adhérents, pour l'année 2019, et à titre exceptionnel, notamment au regard d'une part, du résultat de clôture qui s'élève à 596 680,31 € et qui permettra de couvrir les dépenses de l'année 2019, et d'autre part des modifications institutionnelles dès 2020.

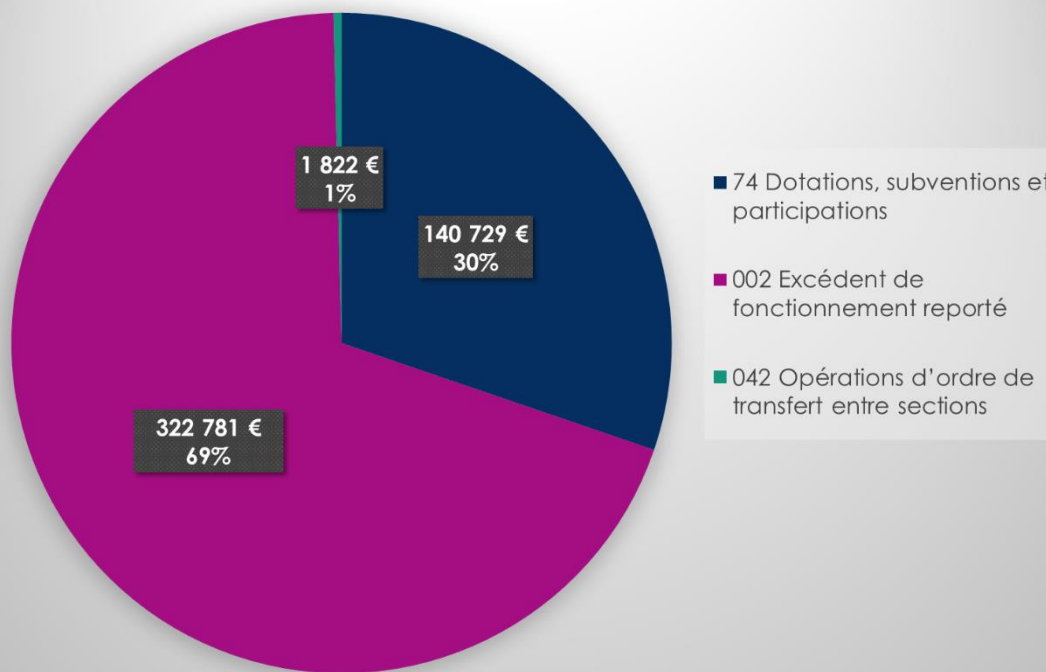


## Dépenses de fonctionnement 2019



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 65 - Autres charges de gestion courante (indemnités élus et Interclé)
- 042 - Dépenses d'ordre

## Recettes de fonctionnement 2019



- 74 Dotations, subventions et participations
- 002 Excédent de fonctionnement reporté
- 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections

# Conclusion

L'année 2019 a été marquée par un étiage sévère conduisant à l'assèchement de nombreux affluents de l'Ouche. Des difficultés ont été rencontrées pour l'abreuvement des animaux sur le secteur de l'Auxois.

Comme c'est le cas depuis le départ du technicien de rivière, le programme d'entretien de la végétation de l'Ouche a été conduit par l'animateur SAGE, sur le **secteur de l'Ouche en amont de Dijon et sur le Suzon**. L'ensemble du secteur programmé cette année a été traité grâce aux bonnes conditions météorologiques. Par ailleurs, une tempête estivale sur l'Ouche aval a engendré une augmentation des dépenses de travaux urgents.

Concernant la restauration écologique des cours d'eau, un seul chantier de plantations a été réalisé sur la Geline à Tart-le-Bas. Les études ont porté sur **l'évaluation du contrat de Bassin 2012-2018** et sur **la maîtrise d'œuvre des trois projets inscrits au contrat de travaux 2019-2020** : la restauration des anciennes zones de remous suite à l'abaissement des ouvrages du moulin du Banet à **Gissey-sur-Ouche** et du seuil de l'usine à **Velars-sur-Ouche**, la reconnexion d'un méandre à **Tart-le-Bas** et la restauration d'un espace de liberté à **Varanges**. En particulier, le projet de restauration de l'Ouche à Tart-le-Bas a fait l'objet d'investigations particulières par l'analyse des sols des anciens méandres, les résultats ont été de nature à remettre en cause la faisabilité de ce projet que le SBO a décidé d'annuler.

Enfin, l'année 2020 devrait être marquée par la fusion des syndicats de la Tille, Vouge et Ouche. Le futur syndicat est appelé à être labellisé EPAGE.



*Etiage de l'Ouche à Velars-sur-Ouche – La verrerie (septembre 2019)*